

FFC-R

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES
PROFESSIONNELS DE LA
CONSERVATION-RESTAURATION



DOSSIER DE PRESSE

PRÉSERVER, CONSERVER ET RESTAURER LE PATRIMOINE CULTUREL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE LA CONSERVATION-RESTAURATION
CORRESPONDANCE | 21 RUE D'ANNAM | 75020 PARIS
SIÈGE SOCIAL | 23, RUE GRENETA | 75002 PARIS
T. 06 95 20 25 02 | [HTTP://WWW.FFCR.FR](http://www.ffcr.fr) | CONTACT@FFCR.FR

Qu'est-ce que la conservation-restauration ?

La **conservation-restauration** est une discipline qui regroupe des **interventions bien spécifiques de préservation des biens culturels** dans le respect de leur signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique.

L'objectif d'une intervention de conservation-restauration n'est pas de remettre les biens culturels « à neuf », mais bien de **prolonger leur durée de vie** dans ce qu'ils représentent comme liens entre les époques et les générations.



Crédit photographique : Hélène Dreyfus

La **définition de la conservation-restauration** et la **description de ses missions** ont été entérinées au niveau international par une résolution adoptée par les membres de l'**ICOM-CC** (*International Council of Museums - Committee for Conservation*) en 2008.



Crédit photographique : Anne-Laure Goron

La conservation-restauration a également été définie dans la **norme AFNOR sur la conservation des biens culturels : Principaux termes généraux et définitions correspondantes** (Norme NF EN 15898, décembre 2011), et dont la rédaction a impliqué les principaux acteurs de la conservation-restauration des biens culturels.

Nous parlons de « **conservation-restauration** » car, la majorité du temps, nous mettons en œuvre des actions de **conservation curative** : nous stabilisons les œuvres, nous arrêtons une dégradation ou limitons la progression des altérations. Nous pouvons également mettre en œuvre des mesures de **conservation préventive** en agissant sur l'environnement de l'œuvre pour la préserver. La « **restauration** » est l'étape ultime, qui redonne de la lisibilité à l'œuvre une fois que son état est stabilisé (par exemple par la retouche). Cette dernière action est facultative. L'appellation « restaurateur » ne reflète donc qu'une petite partie de notre activité.



Crédit photographique : Ludovic Roudet

Rapide historique

La notion de **conservation du patrimoine culturel** émerge au début du siècle par la constitution d'une communauté internationale. C'est dans les années 1930 qu'apparaissent la définition et la diffusion des principes fondamentaux de la conservation-restauration par l'Office international des musées (OIM), ainsi que la constitution d'une discipline au rythme des publications et des conférences internationales.

La nécessité de faire de la restauration une **profession à part entière** émerge en France à la suite d'un certain nombre d'événements montrant que **restauration et création doivent être dissociées pour garantir l'authenticité des œuvres**. Parallèlement, le métier continue d'évoluer au sein des métiers d'art, où restauration et réfection sont toujours confondues.

Il faut attendre le début des années 1970 pour que soient créées en France les premières écoles spécifiques de restauration.

Chronologie

1911 : scandale sur le supposé vol de la Joconde remplacée par un faux.



Source : Wikipédia - Domaine public

1912 : l'enseignement de la restauration ne se distingue pas de celui de la fabrication : école de Chaillot, Académie des beaux-arts, Écoles Boulle, Duperré, Estienne.

1926 : création de l'**Office international des musées**, le premier à proposer la création d'écoles de restauration.



Source : Nationaal Archief NL-WikiCommons

1928 : affaire du peintre-restaurateur faussaire hollandais **Han Van Meegeren**.

1930 : première conférence internationale à Rome : **étude scientifique, restauration et conservation des œuvres d'art**. Coopération entre les spécialistes des différentes disciplines : restaurateurs, historiens, scientifiques.

1973 : Maîtrise de sciences et techniques (MST) en conservation-restauration des biens culturels, aujourd'hui master CRBC, **Université Paris I Panthéon- Sorbonne**.

1978 : Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (**IFROA**), aujourd'hui Département des restaurateurs intégré à l'**Institut national du patrimoine** (INP), relevant du ministère de la Culture.

1981 : **École supérieure d'art d'Avignon** (ESAA), conservation-restauration art contemporain et artefacts (dits) ethnographiques. À l'origine orienté peinture, il est aujourd'hui tourné vers le traitement d'œuvres d'art contemporain et d'objets à caractère ethnographique.

1983 : **École supérieure d'art et de design TALM de Tours** (ESBA-TALM), conservation-restauration des œuvres sculptées.

2018 : Les quatre formations françaises adoptent le même intitulé de diplôme : **master (ou grade de master) de conservation-restauration des biens culturels**.

Quels sont les biens concernés par nos interventions ?

Les biens culturels sont les biens que chacun – individu, famille, collectivité territoriale, nation... – inscrit dans son **patrimoine** et choisit de **transmettre**, de **conserver** et de **préserver** des agressions naturelles, physiques, chimiques, biologiques et humaines.



*Crédit photographique : Isabelle Boiché,
Muséon Arlaten - Cigales (bijoux) : © IBMC 2007*

La notion de **patrimoine** sous-entend les œuvres et objets d'art, les biens **protégés** (monuments et objets classés, inscrits, inventoriés, etc.), mais aussi tout ce qui échappe à ces régimes de protection et qui présente une **valeur sentimentale, esthétique, historique, documentaire...** Il importe d'assurer leur pérennité selon les mêmes principes, afin de garantir la qualité des interventions utiles à leur conservation.

Qu'est-ce qui distingue les conservateurs-restaurateurs ?

Souvent confondus avec les artistes ou les artisans d'art, les conservateurs-restaurateurs¹ sont des professionnels ayant suivi **une formation spécialisée, d'enseignement supérieur (bac +5)**, obéissant à un **code d'éthique** au service de l'intérêt général et pour le bien des collections et mettant en œuvre une **méthodologie spécifique**.

¹ Ce terme est une traduction littérale du terme anglais « *conservator* », le conservateur de musée étant le « *curator* », et dérive de l'activité de conservation-restauration.

- **Un code d'éthique partagé de manière internationale**

La pratique de la conservation-restauration est encadrée par un **code d'éthique (Professional Guidelines)** rédigé en 1989 par l'**ECCO** (*European Confederation of Conservators-restorers' Organisations*), qui définit les principes et valeurs fondamentales qui régissent la conservation-restauration. Ce code d'éthique est partagé de manière **internationale**, quels que soient les pays membres de l'ECCO où la conservation-restauration est pratiquée par les professionnels qui y souscrivent. Le respect de la **méthodologie** que décrit ce code est le garant d'une bonne politique de conservation, de protection et valorisation du patrimoine.



Crédit photographique: David Aguilera Cueco

Cette **méthodologie** se compose de trois étapes précisément définies: le **constat d'état**, le **diagnostic** et la **proposition de traitement**.

Les principaux points développés sont la nécessité de **documentation** et de **transparence** par rapport aux interventions, le respect des notions de **réversibilité**, de **visibilité** et de **compatibilité** des restaurations, la nécessité d'appliquer les standards les plus élevés quelle que soit la **valeur** de l'œuvre, la nécessité de **respecter** toutes les valeurs et significations attachées à l'objet, la **responsabilité** qui doit conduire le professionnel à prévenir le commanditaire de toute information liée à l'objet ou à refuser toute intervention contraire au code d'éthique.

Le code se réfère enfin à la responsabilité du professionnel **envers sa profession** qu'il doit contribuer à faire évoluer notamment par la recherche, l'enseignement et la publication et qu'il doit respecter par le biais de sa conduite vis-à-vis des œuvres comme vis-à-vis de ses confrères.

• Une formation spécifique

En France, seuls quatre établissements, relevant tous de l'**enseignement public**, assurent une formation complète en conservation-restauration des biens culturels :

- le **master de conservation-restauration des biens culturels** (CRBC) de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne,
- l'**Institut national du patrimoine** (INP), département des restaurateurs,
- l'**École supérieure d'art d'Avignon** (ESAA), conservation-restauration art contemporain et artefacts (dits) ethnographiques,
- l'**École supérieure d'art et de design TALM de Tours** (ESBA-TALM), conservation-restauration des œuvres sculptées.

Ces formations délivrent toutes, depuis 2018, **un même diplôme** : le master (ou grade de master) de conservation-restauration de biens culturels.

La durée de la formation est de **5 ans** et le recrutement se fait soit par concours, soit par test d'aptitude, entretien et examen de dossier. La possession d'un de ces quatre diplômes est reconnue dans le **Code du patrimoine** comme habilitation de fait à travailler sur les collections des **Musées de France** (article 13 de son décret d'application).



Crédit photographique : Hugues de Bazelaire

Les quatre formations assurent :

- un enseignement **théorique** : histoire, déontologie et méthodologie de la conservation-restauration, histoire de l'art, étude des techniques et des matériaux, physique, chimie, droit, conservation préventive, etc.,
- un enseignement **pratique**, sous forme :
 - d'ateliers au sein de l'établissement ou auprès de partenaires extérieurs, et
 - de stages dans des institutions et auprès de professionnels diplômés, tant en France qu'à l'étranger.

Notre profession demande donc des **compétences opérationnelles techniques et scientifiques**, puisque nous nous chargeons à la fois de la conception et de l'exécution des traitements.



Crédit photographique: Jean-Bernard Mathon

Les quatre formations françaises répondent toutes aux critères du **référentiel de compétences** rédigé en 2011 par l'ECCO. Cette échelle s'inspire des critères exigés par la directive EQF/CEC, cadre européen des certifications.

- **Une méthodologie distincte**

Les conservateurs-restaurateurs se différencient des restaurateurs de formation traditionnelle qui relèvent des **métiers d'art**², par leur méthodologie, leur éthique et leur niveau de diplôme et ce, de manière historique, puisque la création des formations spécialisées dans les années 70 répondait, entre autres, à une **volonté de différenciation entre le facteur d'objet et le restaurateur**.

² Intervention de M. le sénateur Didier Marie, rapporteur pour avis, Intervention en séance, examen du projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux petites entreprises, mercredi 16 avril 2014.



Les buts de l'association

Née en 1992, la FFCR a pour objet la **défense du patrimoine culturel** et des principes élémentaires de sa préservation en général. Elle s'attache à la reconnaissance, à la promotion et à la défense de la profession de **conservateur-restaurateur de biens culturels**, en accord avec la définition adoptée par l'**ECCO** (*European Confederation of Conservators Restorers' Organisations*).

À cet effet, elle a pour objet, notamment :

- de **promouvoir la conservation-restauration** des biens culturels ;
- de promouvoir et de développer un **haut niveau de formation, de recherche et de pratique** dans le domaine de la conservation-restauration en accord avec les principes énoncés ci-dessus et les textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- d'œuvrer à la **reconnaissance légale des critères de qualité professionnelle** notamment dans le but de faire reconnaître et de protéger le statut professionnel de conservateur-restaurateur ;
- d'œuvrer à la **reconnaissance de la fonction spécifique du conservateur-restaurateur**, en articulation avec les autres professions du patrimoine ;
- d'assurer la défense et le respect des **règles déontologiques** de la profession ;
- de coordonner et de développer les activités et les échanges entre ses membres ;
- d'assurer la représentation et la défense des intérêts moraux, culturels, scientifiques et matériels de ses membres ;
- de créer ou de participer à tous les organismes ou services utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ;
- et plus généralement, d'agir par tous les moyens utiles à la réalisation de son objet.

La FFCR met à la disposition de ses interlocuteurs des outils :

- Le site internet [ffcr.fr](http://www.ffcr.fr).
- L'[annuaire national des professionnels](http://www.ffcr.fr/annuaire), toutes spécialités confondues :
<http://www.ffcr.fr/annuaire>.
- L'[abécédaire](http://www.ffcr.fr/publications-ffcr) définissant les quinze principaux termes de la conservation-restauration :
<http://www.ffcr.fr/publications-ffcr>.
- [Des fiches pratiques](http://www.ffcr.fr/fiches-pratiques) pour une aide concrète :
<http://www.ffcr.fr/fiches-pratiques>.



Stand de la FFCR au Salon des maires 2018
Crédit photographique : Élodie Remazeilles



**Communiqué de presse
publié le 23 avril 2019
à la suite de l'incendie de Notre-Dame
de Paris**

Conservateurs-restaurateurs : des professionnels indispensables à la sauvegarde de Notre-Dame

L'incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril dernier a rappelé une nouvelle fois la vulnérabilité de notre patrimoine bâti autant que celle des objets et œuvres qu'il contient.

Depuis quelques jours, nous avons constaté l'absence totale du terme conservation-restauration au sein des débats. La Fédération française des professionnels de la conservation-restauration (FFCR) s'associe à ceux qui rappellent qu'**en matière de préservation, de conservation ou encore de reconstruction, seul le temps long et la concertation garantissent une prise en compte globale, réfléchie, harmonieuse et pérenne des enjeux.** Nous le devons à ce patrimoine universel et à tous ceux qui l'ont un jour admiré et espèrent encore le faire à l'avenir.

Experts de la matérialité, ce sont les conservateurs-restaurateurs qui ont pu indiquer des préconisations pour l'emballage et le transport des œuvres de Notre-Dame, réaliser les constats d'état et les bilans sanitaires, établir des diagnostics et les préconisations de traitement. Dans les mois à venir, **ils surveilleront l'évolution des œuvres** déplacées qui devront s'acclimater à un nouvel environnement, mais aussi celle des œuvres toujours in situ comme les sculptures, les boiseries et les vitraux. Seule **leur expertise permettra d'évaluer les dommages qui pourraient apparaître suite au sinistre, et ce sont eux qui mèneront les interventions de conservation-restauration nécessaires**, en concertation avec les responsables des œuvres.

Les conservateurs-restaurateurs sont un élément clef de la chaîne de la préservation du patrimoine en collaboration avec les architectes du patrimoine, les conservateurs, les historiens, les régisseurs, les entreprises des Monuments historiques, les artisans d'art, etc. Leur formation (grade de master, bac +5) leur permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques indispensables à la prise en charge des biens culturels dans leur matérialité, selon leur environnement au sens large (conditions de conservation, portée historique, artistique, ou encore symbolique). La **déontologie** et la **méthode d'intervention** sur des **objets mobiliers ou immeubles par destination** ont pour objectif de **stabiliser l'état des œuvres en respectant leur authenticité**, et de les préserver de nouvelles dégradations.

C'est bien de la transmission de ce patrimoine pour les générations futures, et donc de sa conservation qu'il s'agit. C'est dans cet objectif que les conservateurs-restaurateurs œuvrent quotidiennement. La FFCR s'en fait le porte-parole par ce communiqué.

.....

À propos: La FFCR (Fédération française des professionnels de la conservation-restauration) a pour objectif la promotion et la défense de la profession de conservateur-restaurateur.

En savoir plus : ffcr.fr - **Contact presse** : C.-F. Blind, contact@ffcr.fr, 06 95 20 25 02.

FFC-R

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES
PROFESSIONNELS DE LA
CONSERVATION-RESTAURATION

DOSSIER DE PRESSE



ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS



*Couverture: Les conservateurs-restaurateurs Xavier Beugnot, Élisabeth Chauvrat,
Marie-Ange Laudet-Kraft, et Marie-Odile Hubert - Photographie: Ludovic Roudet.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE LA CONSERVATION-RESTAURATION
CORRESPONDANCE | 21 RUE D'ANNAM | 75020 PARIS
SIÈGE SOCIAL | 23, RUE GRENETA | 75002 PARIS
T. 0695202502 | [HTTP://WWW.FFCR.FR](http://www.ffcr.fr) | CONTACT@FFCR.FR